



D.2019.04.10.7.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 - PROJETS TERRITORIALISES

7.18 - Téléphérique Urbain Sud - Autorisation de signer le marché subséquent n° 2 2019 13794 M relatif à la conception et réalisation de support de communication chantier avec le Groupement PACK PLV/JAM.

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-18D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Par délibération D.2016.12.21.4.27 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a autorisé la signature d'un accord-cadre multi-attributaires - ayant pour objet des prestations de conception, réalisation de supports de communication chantier dans le cadre de l'extension du réseau de transports en commun - avec le groupement PACK PLV – JAM SPECTACLES et la société ANTEGONE.

Le présent marché subséquent « conception et réalisation de supports de communication chantier » porte sur ces prestations dans le cadre du projet de Téléphérique Urbain sud. Cette opération a pour objectif la création en 2020 d'un transport par câble de 3 kilomètres de long, franchissant la Garonne entre l'Oncopole et l'Université Paul Sabatier et comprenant la construction de 3 stations.

Il s'agit d'un marché subséquent passé conformément aux dispositions de l'article 13 de l'Accord Cadre « Conception et réalisation de supports de communication chantier ».

Ce marché est décomposé en 3 types de prestation :

- Type 1 : Fabrication, pose et entretien d'un équipement signalétique chantier
- Type 2 : Réalisation de documents graphiques à partir de plans techniques
- Type 3 : Conception et réalisation de perspectives et d'outils 3D

La durée prévisionnelle maximale du marché est de 24 mois.

S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 100 000 € HT et 300 000 € HT.

Le dossier de consultation a été adressé aux deux candidats titulaires de l'accord-cadre par voie électronique le 11 février 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 22 février 2019 à 12h.

Les 2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. PACK PLV/JAM SPECTACLE
2. France SIGNALÉTIQUE

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **20 mars 2019**, attribué le marché au **Groupement PACK PLV/JAM** pour un montant maximum de 300 000 € HT ; le montant du détail estimatif s'élevant à **120 858,50 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 2 2017 13794 M avec le **Groupement PACK PLV/JAM**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

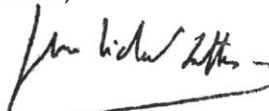
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec **le Groupement PACK PLV/JAM** le marché **2 2019 13794 M** relatif à la conception et la réalisation de support de communication chantier pour un montant maximum de 300 000 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES